

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf février deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 31/01/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Eric RIBIERE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, François ENGELIBERT, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012 – 015 : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Hervé VALADAS présente le document du débat d'orientation budgétaire 2012, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour le Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par **30 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2012, dont le document de présentation est annexé à la délibération pour le Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 10 février 2012

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Date de transmission de l'acte : 15/02/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 15/02/2012

Numéro de l'acte : 2012-015 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120209-2012-015-DE

Date de décision : 09/02/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires





**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2012**

**SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

9 février 2012

La compétence contrôle des installations d'assainissement non collectif a été transférée à l'intercommunalité conformément à la modification statutaire demandée par délibération du 7 décembre 2005 et approuvée par Arrêté Préfectoral, n°2006-133, du 23 janvier 2006.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2006, la Communauté de Communes de Noblat réalise le contrôle des installations neuves et réhabilitées des dix communes composant le groupement. L'ensemble des diagnostics de neuf des dix communes étant pratiquement terminé, cette année sera majoritairement consacrée au contrôle des installations existantes de la commune de Saint-Paul. Le SPANC intervient également sur la commune de Saint Bonnet-Briance, sur les Communautés de Communes de Briance-Combade et des Portes de Vassivière pour la réalisation des diagnostics nécessaires pour les transactions immobilières.

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M49.

L'année 2012 sera la 6^{ème} en année pleine du Service Public de l'Assainissement Non Collectif. L'activité de ce service est stable et constante.

1 Section d'investissement

Suite à la destruction du véhicule du SPANC en 2011, un nouveau véhicule a été acheté à l'aide d'un emprunt. L'année 2012 est la première année de remboursement du capital pour moins de 1 610 €. Comme la majorité des équipements nécessaires aux contrôles ont été acquis au cours des années précédentes, il ne devrait pas y avoir de nouvelles dépenses importantes en 2012. Seuls les amortissements et éventuellement l'acquisition de mobilier et / ou de matériel technique propre au service pourraient être prévus.

La seule recette d'investissement, en dehors du virement de la section de fonctionnement, sera le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée liée à l'acquisition du véhicule en 2011.

2 Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du service devraient être en légère évolution en 2012. Les dépenses courantes (fournitures, entretien...), seront similaires à celles observées en 2011 avec une augmentation liées à une formation complémentaire sur le logiciel métier. Les frais de personnel, en raison de déplacement plus important et d'une réaffectation d'une partie de rémunération d'un agent administratif qui assiste le technicien, seront supérieurs à ceux de l'année dernière. Il est nécessaire de prévoir la 1^{ère} annuité des intérêts, moins de 270 €, de l'emprunt contracté pour le véhicule de service.

Le montant des redevances recouvrées en 2012 sera proche de celui des années précédentes, soit une recette prévisionnelle de l'ordre de 25 000 € auquel s'ajoutent le produit des contrôles effectués sur la Communauté de Communes de Portes de Vassivière, la Communauté de Communes de Briance Combade et de Saint Bonnet Briance, dont le montant est estimé à 7 500€. Le SPANC de la Communauté de Communes de Noblat percevra, comme les années précédentes, une subvention du Conseil Général de la Haute-Vienne (aide au fonctionnement du service, soit 15 € par diagnostic de l'existant réalisé). De plus le SPANC a sollicité une subvention de 9 600 € à l'agence de l'eau Loire Bretagne pour la réalisation des contrôles d'implantations et de bonne exécutions réalisées en 2011 et prévus en 2012.

Face aux augmentations des charges courantes, il est proposé une réévaluation de 5 € des tarifs des contrôles du neuf (implantation et exécution). Ces contrôles seront donc facturés, 105 € pour le contrôle d'implantation et 105 € pour le contrôle d'exécution. Cette augmentation permettra d'augmenter les recettes de fonctionnement de 500 € afin compenser l'augmentation des charges courantes.